PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARILLAC-LE-FRANC du 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 21 mars à 19 heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Marillac-le-Franc se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale sur convocation adressée par le Maire, le 18 mars 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, Adjointes ; AUTANT Éric, BORREGA Yann (arrivé à 19h25), GRELBIN Suzanne, HENRARD Patrick, LAVERGNE Marie-Claire, LESBARRERES Philippe, POUTHIER Delphine, SANSREFUS Evelyne

Absents excusés : DENIS Yannick (donne pouvoir à Philippe LESBARRERES) et RAMSDALE Phillip (donne pouvoir à Marie-Hélène BOISSEAU)

La séance a été ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Bardoulat, maire.

En application des dispositions des articles L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Marie-Hélène Boisseau comme secrétaire de séance.

Le quorum est de 8.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2024
- Approbation du compte de gestion du budget principal
- Approbation du compte de gestion du budget annexe assainissement
- Vote du compte administratif du budget communal
- Vote du compte administratif du budget annexe assainissement
- Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal
- Affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement
- Débat d'orientations budgétaires
- Vote des taux d'imposition 2024
- Indemnités gardiennage église
- Acquisition terrain pour agrandissement du cimetière
- Cérémonie du 8 mai
- Repas des ainés
- Elections européennes du 9 juin
- Subvention voyage scolaire
- Tarifs salle des fêtes
- Création de poste suite mutation
- Travaux bâtiments et voirie
- Aide sociale
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er février 2024

Le compte-rendu du conseil municipal du 1er février est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion du budget principal

M. le maire présente les chiffres. En investissement, le déficit est de 115 898,13€ et en fonctionnement, l'excédent est de 89 867,01€; soit un déficit global de 26 031,12€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

3. Approbation du compte de gestion du budget annexe assainissement

En investissement, l'excédent est de 3013€ ; en fonctionnement, l'excédent est de 1500,29€ ; soit un excédent global de 4513,29€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

4. Vote du compte administratif du budget communal

L'excédent reporté est de 286 868,91€. Le maire ayant quitté la salle, les conseillers présents sous la présidence de Nicolle Bourdier approuvent le compte administratif du budget communal à l'unanimité.

5. Vote du compte administratif du budget annexe assainissement

L'excédent reporté est de 4940,31€. Le maire ayant quitté la salle, les conseillers présents sous la présidence de Nicolle Bourdier approuvent le compte administratif du budget communal à l'unanimité.

6. Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal

La somme de 29 800,85€ est affectée à l'investissement pour combler le déficit d'investissement. Le solde est reporté en excédent de fonctionnement pour atteindre 286 868,91€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat à l'unanimité.

7. Affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement

Après report du solde de 3013€, l'excédent de fonctionnement reporté atteint 4 940.31€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat à l'unanimité.

8. Débat d'orientations budgétaires

Pour 2024, les projets majeurs concernent la création d'un terrain multi sports (105 000 € TTC) et l'acquisition de terrains ; d'une part pour agrandir le cimetière (16 000€), d'autre part pour disposer d'une réserve foncière en vue d'une opération d'aménagement programmée (80 000€). La plateforme de végétaux sera déplacée, ce qui engendrera la création d'une nouvelle plateforme (20 000€ TTC).

Au niveau des dépenses de fonctionnement, il faut prendre en compte l'augmentation des énergies et matériaux, des dépenses de personnel dues au remplacement des salariés absents, des charges de gestion courante dues notamment à la participation aux frais concernant la crèche communautaire et l'augmentation des cotisations aux divers organismes auxquels la collectivité adhère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de ces orientations.

9. Vote des taux d'imposition 2024

Compte-tenu de la situation financière de la commune, M. le maire propose de voter des taux d'imposition pour 2024, identiques à ceux de 2023 ; c'est-à-dire :

Taxe foncière bâtie : 41,80%Taxe foncière non bâties : 57,24%

- Taxe d'habitation: 7,99%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette décision à l'unanimité.

10. Indemnités gardiennage église

A l'unanimité le conseil se prononce pour une indemnité de 200€ à Christelle Pascaud.

11. Acquisition terrain pour agrandissement du cimetière

La propriétaire du terrain jouxtant l'atelier municipal, Mme Florence Adeline serait potentiellement vendeuse. Elle propose au choix une parcelle de 1,4 ha pour 16 000€ ou une parcelle de 7000 m² pour 11 500€. Compte-tenu des prix agricoles habituellement pratiqués, le conseil estime que le prix est trop élevé et demande à M. le Maire de renégocier.

12. Cérémonie du 8 mai 2024

La cérémonie aura lieu directement au monument aux morts à 11h45.

13. Repas des ainés

La date fixée est le 19 octobre. Traiteur : l'Escale. Animation : Martine Quintard.

14. Elections européennes

M. le maire demande à chacun de se positionner sur des horaires entre 8h et 20h.

15. Subventions concernant des voyages scolaires

A la suite de la demande de subventions d'habitants de la commune pour deux voyages scolaires de leurs enfants, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer 50€ pour chaque voyage.

16. Tarifs salle des fêtes et salle des associations

Dans le cadre de la location à la journée, le conseil décide à l'unanimité de louer la salle des fêtes à 50€/jour. De même pour la salle des associations.

Par ailleurs, le conseil décide que la salle des fêtes est louée à M. Jean-Luc Grollet pour la pratique du Qi-Qong : 200€/an de septembre 2023 à juin 2024. La salle des associations est louée à M. Jean-Luc Grollet pour la pratique de l'hypnose et de la relaxation pour 100€/an de septembre 2023 à juin 2024.

17. Création de poste suite mutation

Pour permettre à Valérie Guédon, secrétaire de mairie remplaçante, d'avoir une mutation définitive, un poste de secrétaire de mairie sera ouvert à partir de juin 2024. Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

18. Travaux bâtiments et voirie

Le muret au niveau du pont sur la Ligonne (RD 392) fait actuellement l'objet de travaux, ce qui

entraine une circulation alternée.

19. Aide sociale

La commission communale de l'aide sociale a pris la décision d'accepter la demande concernant

le paiement d'une facture d'électricité. A l'unanimité, le conseil valide cette décision.

20. Questions diverses

M. le maire signale un courrier de la société Hydrealis pour l'implantation d'un parc

photovoltaïque sur le stade. Le conseil ne souhaite pas donner suite.

Nicolle Bourdier annonce que la vente de ferraille pour le Téléthon a rapporté 204€.

MH Boisseau fait le point sur les doléances des co-propriétaires du lotissement « Clos du Roc ».

Ces derniers vont envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception aux propriétaires

afin que des travaux de maintenance dans la partie commune débutent au plus vite.

Le plan communal de sauvegarde et le DICRIM seront mis à jour, un PCIS est à l'étude.

Dans le cadre du projet Educ'Eau avec l'école, MH Boisseau fera visiter la station d'épuration aux

élèves de CM1-CM2, mardi 2 avril après-midi.

Evelyne Sansrefus signale la dangerosité des véhicules stationnés le long de la route de La

Rochefoucauld lors de la sortie des classes.

Réunion de la commission budget : mercredi 27 mars à 15h

Prochain conseil municipal: jeudi 4 avril à 19h

La séance est levée à 21h30.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité ce procès-verbal lors de la séance du conseil municipal du

Les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Pierre BARDOULAT

Marie-Hélène BOISSEAU

4